



**EHPAD La Vasselière**

# Projet d'établissement 2014-2018

**Document de synthèse**



L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Vasselière » s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Le projet d'établissement fait partie de cette démarche depuis la loi du 2 janvier 2002. Etabli pour une durée de cinq ans, il définit les objectifs en matière de qualité des prestations et rend lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Le projet d'établissement constitue un support de référence pour les salariés, les personnes accueillies et leurs proches ainsi que pour tous les intervenants extérieurs à l'établissement. Ce document de synthèse a pour vocation de faciliter l'appropriation du projet par l'ensemble des parties prenantes.

## **Présentation de l'établissement**

L'EHPAD « La Vasselière » est une structure médico-sociale à but non lucratif, géré par la Mutualité Française Centre-Val de Loire (MFCVL). L'établissement se situe à Monts, commune de 7400 habitants, à 20 km de Tours. Entouré d'un parc boisé, il offre une qualité de vie agréable aux résidents.

Ouvert en 1969 avec une capacité de 80 lits, « La Vasselière » en compte aujourd'hui 120 dont 19 répartis dans deux unités protégées. Des travaux d'agrandissement et de restructuration en 1998 puis de 2009 à 2011, ont permis d'améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie. En 2002, l'établissement signe sa convention pluriannuelle tripartite avec l'ARS et le Conseil Départemental et acquiert le statut d'EHPAD.

Les résidents accueillis ont minimum 60 ans et la moyenne d'âge est d'environ 89 ans. La durée moyenne de séjour est aujourd'hui de 4,5 ans. Une grande partie des personnes hébergées proviennent du canton (40%).

La priorité de l'établissement est de contribuer au bien-être des personnes âgées accueillies, par un accompagnement le plus individualisé possible. Les relations avec les usagers et les familles sont des liens indispensables à un accompagnement personnalisé. Ils sont ainsi associés à la vie de l'établissement à travers le Conseil de la vie sociale ou encore les diverses commissions.

Le positionnement éthique de l'établissement trouve sa source dans la philosophie de la Mutualité, les textes juridiques, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles éditées par l'ANESM. L'établissement adhère également à l'Espace de réflexion éthique Région-Centre.

« La Vasselière » est en lien avec de nombreux partenaires lui permettant de réaliser l'exercice de ses missions : partenariats institutionnels ou associatifs, réseau de coordination gérontologique, écoles, établissements médico-sociaux, bénévoles, prestataires, etc.

# **Nature de l'offre de service et son organisation**

## **Projet d'accueil**

Les personnes désirant des informations sur l'établissement sont renseignées par l'agent administratif d'accueil. Au moment du dépôt du dossier d'inscription, les demandeurs ont la possibilité de visiter l'établissement. Les dossiers de demande d'admission sont examinés chaque semaine par la Commission d'admission.

Avant l'entrée, une rencontre de préadmission est organisée avec le futur résident, ses proches et le médecin coordonnateur. Ce temps d'échange permet de recueillir le consentement de la personne et de cerner au mieux ses besoins. Ce rendez-vous permet également au résident de visiter son futur logement.

Le jour de l'entrée, les équipes de « La Vasselière » veillent à ce que l'installation du nouveau résident se déroule dans les meilleures conditions. Les habitudes de vie du résident sont recueillies par un infirmier qui transmet dans chaque service les informations nécessaires. D'autres professionnels tels que l'ergothérapeute, l'animatrice ou encore la psychologue, viennent se présenter au résident dans les 15 jours qui suivent son entrée.

## **Projet de vie personnalisé**

Le projet de vie personnalisé favorise l'expression et les souhaits du résident. Il permet d'optimiser et d'adapter les possibilités que peut lui offrir l'établissement. Chaque personne accueillie définit ses objectifs d'accompagnement, seule ou aidée de sa famille ou de ses deux référents professionnels. Chaque projet de vie personnalisé est réévalué minimum une fois par an.

Les objectifs des professionnels sont de respecter la liberté du résident tout en garantissant sa sécurité, de répondre à ses désirs tout en respectant les règles de vie en collectivité, de maintenir son autonomie en respectant son rythme et de trouver un compromis entre les souhaits exprimés et l'éthique du soignant.

## **Projet de soins**

Les soins infirmiers, d'hygiène et de confort, adaptés aux pathologies et à la perte d'autonomie des résidents, sont assurés par des professionnels soignants, salariés de l'établissement. Ces derniers travaillent en collaboration avec des professionnels libéraux. D'autres personnels sont parties prenantes du projet de soins : psychologue, ergothérapeute, animatrice, socio-esthéticien, etc.

Les pratiques professionnelles des soignants s'appuient sur des protocoles de soin, des réglementations et des recommandations propres à leur activité. Ces documents contribuent à limiter toute situation à

risque liée à la santé, inhérente à la vulnérabilité des résidents : errance, troubles du comportement, chute, escarre, douleur, dénutrition, suicide, etc.

Le risque infectieux est une préoccupation de l'équipe soignante. L'établissement est en lien avec le Réseau des Hygiénistes du Centre et un infirmier est référent « hygiène ».

Un Plan Bleu est également mis en place pour faire face efficacement à la gestion d'une crise (épidémie, inondation, coupure d'électricité, risque climatique, etc.).

Un des autres objectifs du service soin est d'assurer la sécurité du circuit du médicament et prévenir l'erreur médicamenteuse.

Une procédure de bientraitance et de lutte contre la maltraitance est mise en place. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

Le personnel place le résident au cœur de la prise en charge : écoute de ses attentes, respect de son intimité, de son individualité, de son espace de vie et de ses choix.

En cas de perte d'autonomie, les décisions concernant le résident doivent être prises avec lui-même en premier lieu et avec sa famille. L'établissement porte une attention particulière à l'accompagnement des résidents en fin de vie : lutte contre la douleur, respect de la dignité du patient, mise en œuvre de soins palliatifs.

### **Projet d'hôtellerie**

L'équipe hôtelière met tout en œuvre pour offrir aux résidents un cadre de vie accueillant, propre et sécurisant.

La vie privée et l'intimité de la personne sont respectées. Les logements proposés sont de type « chambre individuelle » et ferment à clé.

L'équipe adapte son travail en fonction des résidents afin de respecter leurs habitudes de vie en tenant compte des contraintes de la collectivité. L'équipe hôtelière est à l'écoute des résidents et établit une relation de confiance avec eux.

Les tâches quotidiennes sont faites dans une démarche participative avec le résident (entretien de la chambre, pliage du linge...) afin de favoriser le maintien de l'autonomie. L'équipe en lien avec l'ergothérapeute, met à disposition du mobilier et des objets adaptés pour la sécurité des résidents et leur autonomie.

L'entretien du linge des résidents est effectué sur place.

## **Projet de restauration**

Le moment du repas est un moment privilégié, il permet l'expression de la convivialité. Le principal objectif du service restauration est de concilier plaisir et santé. Le chef-cuisinier prend des mesures pour veiller à prévenir la dénutrition et la déshydratation, en collaboration avec l'équipe soignante.

L'équipe veille à l'équilibre alimentaire et au respect des régimes, désirs et goûts de chacun. Les menus tiennent compte des remarques et suggestions faites par les résidents.

Les résidents peuvent accueillir leurs proches à déjeuner ou à diner dans un lieu plus intime dans la salle de restaurant. Les tisaneries des étages sont mises à disposition des familles qui souhaitent organiser un goûter ou un repas eux-mêmes.

Les résidents les plus dépendants, devant être assistés ou ayant besoin de stimulation lors du repas, mangent dans une petite salle à manger aidés par les aides-soignants.

Tous les lundis, un repas d'accueil-thérapeutique est organisé par la psychologue, l'ergothérapeute et l'animatrice. Il permet d'accueillir six personnes, parmi les nouveaux résidents ou ceux qui présentent quelques troubles débutants d'organisation, d'orientation, de socialisation ou d'alimentation.

## **Projet d'animation**

Il ne s'agit pas uniquement de distraire ou faire passer le temps, mais de donner de l'existence au temps, de maintenir la personne dans la réalité, de lui donner une place réelle ainsi que l'envie de se projeter dans l'avenir et de construire des projets. L'animatrice prend appui sur le projet de vie personnalisé et les récits des familles pour proposer et orienter les résidents vers les activités qui leur plaît. Ces derniers ont aussi la possibilité de s'exprimer lors de la commission animations.

Les objectifs du service sont de maintenir et développer une vie sociale pour les résidents, de les valoriser en mettant en avant leurs capacités restantes. Inscrire l'EHPAD dans son environnement et créer du lien entre les professionnels et les résidents, sont également des priorités du service.

Plusieurs catégories d'animations sont organisées par l'animatrice : activités cognitives, culturelles, spirituelles, motrices, etc. Les agents de soins, hôteliers et administratifs participent aux animations lors de sorties ou de repas à thème. Des activités à visée thérapeutique sont organisées par l'ergothérapeute, la psychologue ou la socio-esthéticienne. Des bénévoles interviennent également dans l'établissement (atelier tricot, lecture à haute voix, etc.)

## **Projet des unités protégées**

L'établissement dispose de deux unités protégées pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer présentant des symptômes psycho-comportementaux, nécessitant un espace de vie sécurisé. Les

objectifs de ces unités sont de préserver et entretenir les capacités des résidents et leur lien social. Un aménagement environnemental adapté a été conçu dans le but d'améliorer les conditions d'existence des personnes souffrant de déficits cognitifs.

Des professionnels qualifiés et formés proposent un accompagnement individualisé. Les résidents participent, s'ils le souhaitent, aux activités de la vie quotidienne. Des activités sont proposées chaque jour.

L'établissement privilégie l'accompagnement non médicamenteux pour prévenir ou aider les troubles du comportement. Il dispose d'un espace Snoezelen, salle de stimulations sensorielles, qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles associés.

Deux places d'hébergement temporaire au sein de ces unités permettent d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer afin de soulager les aidants et/ou de les préparer à un séjour définitif.

## **Projet social**

La gestion des ressources humaines est fondamentale pour le bon fonctionnement de la structure et pour la qualité de l'offre de service aux résidents. Les ressources humaines doivent être adaptées aux besoins de l'établissement pour qu'il puisse réaliser ses missions. L'enjeu est de garantir l'adaptabilité des professionnels face à l'évolution du public accueilli, de développer leurs compétences, leurs motivations, et de favoriser les liens et les échanges entre les membres du personnel.

L'organigramme permet d'identifier les différents postes occupés dans l'établissement. L'ensemble des tâches et des fonctions sont identifiées et réparties entre les professionnels. Cette pluridisciplinarité est cohérente et amène les professionnels à un objectif commun : répondre aux besoins des résidents.

On distingue différents services dans l'établissement: les services administratifs et généraux, le service soin, le service hôtellerie, le service restauration et le service animation. Chaque membre du personnel est amené à participer à la réalisation du projet d'établissement et à la démarche qualité ; à garantir le suivi du projet personnalisé et à informer, aider, écouter et assurer la sécurité des résidents.

Des réunions de service sont organisées au sein de l'établissement pour les transmissions quotidiennes, pour des réflexions sur l'organisation, etc. D'autres réunions rassemblent les professionnels de qualifications différentes et permettent d'optimiser la coordination et la circulation de l'information : les réunions institutionnelles, pluridisciplinaires, les réunions des projets de vie personnalisés et le Comité de pilotage.

L'établissement est en étroite collaboration avec les autres établissements et services de la MFCVL. Adhérent à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP), il bénéficie de son aide.

## **Projet qualité**

La démarche qualité est un processus qui vise à améliorer de façon continue les pratiques professionnelles pour le bien-être et la satisfaction du résident, de son entourage et pour le bon fonctionnement de la structure. C'est une démarche participative qui repose sur la mobilisation des autres acteurs de la structure : professionnels, résidents et partenaires.

La loi du 2 janvier 2002 impose l'obligation pour l'établissement de s'engager formellement dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et introduit le principe d'évaluation : une évaluation interne qui définit les objectifs permettant l'amélioration de la qualité des services et une évaluation externe qui porte une appréciation globale et examine les résultats issus de l'évaluation interne.

L'établissement dispose d'un plan d'amélioration de la qualité qui reprend l'ensemble des actions décidées.

Des outils d'amélioration de la qualité permettent à l'établissement de faire évoluer ses pratiques : les enquêtes de satisfaction, les fiches de réclamation, les bilans annuels d'activité, les audits, etc.

## **Conclusion**

Le projet d'établissement est un outil garantissant les droits des usagers mais aussi un outil au service de la dynamique d'équipe.

Il identifie les ressources mises en œuvre pour adapter en permanence l'offre de service aux besoins des résidents. Il permet de fixer les orientations et les perspectives d'amélioration afin de poursuivre la démarche qualité.

Chacun des acteurs de ce projet le font vivre au travers de ces actions.